

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE VIDAL EXPERT

VIDAL France, Société Anonyme au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 552 082 273, dont le siège social est situé au 21 rue Camille Desmoulins – 92130 Issy-les-Moulineaux, (ci-après « VIDAL »), édite une base de données médicamenteuses à l'attention des professionnels de santé exerçant au sein d'un établissement, ci-après la « Banque de Données ») ainsi que des APIs permettant l'interconnexion entre la Banque de données et un ou plusieurs logiciels édités par des tiers, ci-après dénommés les (« APIs »).

Le Client déclare avoir reçu, préalablement à sa souscription aux présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV »), toutes les caractéristiques informationnelles et techniques nécessaires à toutes précisions qu'il aura demandées concernant le mode de fonctionnement et le contenu de VIDAL EXPERT, (ci-après le « Produit » ou « Produit Vidal »).

La signature du bon de commande ou d'un devis par le Client implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente à l'exclusion de tout autre document. Les commandes sont fermes et définitives, ce qui implique qu'aucune annulation ne sera acceptée.

### 1. OBJET

Les présentes CGV décrivent les modalités et conditions de vente et d'utilisation du Produit Vidal, applicables sans réserve à tous professionnels de santé, ayant souscrit au Produit Vidal par la signature d'un bon de commande ou d'un devis, (ci-après le « Client »).

Les droits d'utilisation concédés par les présentes sont accordés pour les besoins propres du Client, ils sont personnels, non cessibles et non exclusifs et aucun droit de propriété intellectuelle n'est transféré aux termes des présentes.

### 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent Contrat est constitué :

- Du présent document intitulé « Conditions Générales de Vente » ;
- De l'Annexe 1 relative au traitement de données à caractère personnel ;
- Du bon de commande ou du devis signé par le Client.

Le Contrat conclu entre VIDAL et le Client (ci-après les « Parties ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de signature par le Client du bon de commande ou du devis.

### 3. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation du Bon de commande ou du devis par le Client, ou par défaut, à la date d'envoi au Client de la licence (fichier licence API ou clé d'activation).

La licence au Produit est conclue pour une durée minimale d'un an. Au-delà, elle se renouvellera tacitement d'année en année, avec faculté de dénonciation à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis d'un mois.

### 4. DESCRIPTION DU PRODUIT :

Le Produit Vidal comprend, dans les limites des prestations auxquelles a souscrit le Client et qui figurent sur son bon de commande ou devis :

- Un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein de la Banque de Données constituée notamment d'une sélection de fonds documentaires officiels principalement de nature normative et réglementaire, et de fonds documentaires réunissant des publications du groupe VIDAL (Recos).
- Un droit d'utiliser les APIs pour une interconnexion de la Banque de données avec le(s) logiciel(s) expressément nommé(s) dans le devis ou bon de commande accepté par le client.
- Une assistance Client dans les conditions de l'article 5 ci-après.

Le Produit Vidal comprend notamment le module VIDAL Sécurisation, qui est composé des fonctions de sécurisation d'ordonnance qui sont déployées lors de l'installation du Produit interfacé avec le logiciel de l'Editeur, partenaire de VIDAL. L'utilisation de ce dispositif médical est strictement réservée aux professionnels de santé libéraux impliqués dans la prescription médicamenteuse ou sa dispensation.

VIDAL Sécurisation fournit, à la demande, une recherche de produits de santé et une analyse d'ordonnance d'une ou plusieurs lignes de prescription de médicaments pour un patient donné. Cette analyse liste un ensemble de risques avérés ou potentiels en rapport avec le profil du patient concerné. L'accès aux fonctionnalités d'alertes ou informations de sécurisation de la prescription est possible dans le cadre de l'utilisation de logiciels d'aide à la prescription ou à la dispensation édités par l'Editeur dans lequel les fonctions VIDAL Sécurisation sont intégrées.

## 5. CONDITIONS D'ACCES AU PRODUIT

Le Client s'engage à n'utiliser la licence au Produit Vidal (ci-après la « Licence Vidal ») qu'à titre personnel et exclusif.

Le Produit est seulement accessible au Client, étant précisé que le Client ne peut autoriser d'autres personnes à utiliser le Produit et qu'il s'expose à des pénalités en cas d'irrégularité constatée et engage sa responsabilité.

L'accès au Produit Vidal par le Client se fait selon les modalités techniques suivantes :

- Soit un lien de téléchargement sur Internet (par email, à l'adresse mail communiquée lors de la commande) accompagné de la clé d'activation de la licence annuelle.
- Soit un fichier de licence API par une interconnexion avec la banque de données ou un logiciel édité par un tiers après téléchargement des APIs.

Une assistance client à l'utilisation du Produit est disponible par e-mail à l'adresse suivante : [support-vxp@vidal.fr](mailto:support-vxp@vidal.fr) ou par téléphone au 09 77 40 18 18. Toute difficulté liée à l'installation des Produits (hors prestation d'installation réalisée par VIDAL), l'accès à Internet ou la configuration du matériel du Client n'est pas couverte par l'assistance client.

VIDAL se réserve le droit de ne pas satisfaire une demande de souscription qui lui serait soumise.

## 6. CONDITIONS D'UTILISATION

L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition du Client et des Utilisateurs Finaux par VIDAL dans le cadre du Contrat est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Le Client s'engage expressément :

- A utiliser les Produits ainsi que les fonds documentaires, informations, résultats des recherches et tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire des Produits, que pour les seuls besoins de son activité professionnelle et dans le respect des intérêts et des droits patrimoniaux et moraux de leurs auteurs et de VIDAL ;
- A ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des données et/ou au moyen des Produits, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées, et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des données obtenues par l'intermédiaire des Produits VIDAL aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent ;
- A préserver la confidentialité de sa clé d'activation ou de son fichier de licence et prendre des mesures nécessaires pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, n'ait accès à ses informations et puisse ainsi accéder illicitement aux Produits ;
- A informer immédiatement VIDAL en cas de vol, perte ou utilisation illicite de la clé d'activation ou du fichier de licence API.

Le respect par le Client des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle VIDAL n'aurait pas conclu le Contrat. En conséquence, VIDAL se réserve le droit de suspendre l'accès au Produit Vidal et résilier le Contrat immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que le Client ne respecte pas tout ou une partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL ni de toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre du Client.

Le Client déclare connaître et accepter les caractéristiques du Produit, et en particulier reconnaître :

- a) Qu'il lui appartient de vérifier que le Produit Vidal est adapté au logiciel tiers qu'il utilise
- b) Qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de l'ordinateur et/ou du réseau informatique, lui permettent l'accès au Produit.  
Le Client reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale du Produit ;
- c) Le Client est le seul responsable de ses accès Internet
- d) Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

Le Client sera informé des mises à jour de données disponibles.

Il appartient au Client d'intégrer ces mises à jour. Le Client sera seul responsable des conséquences liées à l'absence d'intégration des mises à jour.

## **7. EVOLUTION**

VIDAL se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et les fonctionnalités des Produits. VIDAL pourra proposer des modules complémentaires, gratuits ou payants auxquels le Client aura le choix de souscrire ou non. Le Client sera informé desdites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

Le Client est informé qu'en cas d'arrêt d'un ou des Produits, VIDAL pourra les remplacer par un autre produit équivalent en qualité, fonctionnalités et contenus. Le Client sera alors préalablement informé. Le Client conserve

la possibilité de refuser le remplacement proposé et de demander, à titre indemnitaire et définitif, le remboursement des sommes versées correspondant à la durée de l'abonnement qui ne pourra être satisfaite.

VIDAL se réserve également le droit de modifier la teneur des CGV à tout moment. Les nouvelles CGV entreront en vigueur à compter de l'envoi du bon de commande au Client par Vidal auquel celles-ci seront annexée et s'appliqueront aux contrats en cours.

## **8. CONDITIONS FINANCIERES**

La souscription au Produit est consentie moyennant le paiement par le Client du tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ou le bon de commande signé par le Client. Le taux de TVA appliqué sera celui en vigueur à la date de facturation.

Une facture est établie et adressée au Client après communication de la clé d'activation ou fichier de la licence API, puis tous les ans, à la date d'anniversaire du contrat.

Le Client est informé que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis ou le bon de commande ne comprend pas les coûts d'accès à Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'accès à l'assistance client, qui demeurent entièrement à la charge du Client.

Le Client est également informé de ce que le tarif annuel forfaitaire mentionné sur le devis pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année en fonction de la variation de l'indice Syntec, suivant la formule suivante :

$$P = P_0 \times (S/S_0)$$

Où :

$P_0$  est le prix de base

$P$  est le prix après révision

$S_0$  est l'indice Syntec connu à la date de prise d'effet

$S$  est le plus récent indice Syntec publié à la date de révision

Pour les Clients, établissements publics de santé, toute facture sera payable dans son intégralité dans les 50 jours suivant la réception.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais requis, le Client se verra appliquer de plein droit à compter de la date d'échéance de la facture, un intérêt de retard égal aux taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne (BCE) pour ses opérations de refinancement les plus récentes, majoré de 8 points, et cela sans qu'un rappel ne soit nécessaire auquel s'ajoutera une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement d'un montant de 40€.

En cas d'incident de paiement ou de retard de règlement par le Client, VIDAL se réserve pour l'avenir, le droit d'exiger le paiement de l'intégralité des sommes restantes à payer pour la durée du Contrat.

Par ailleurs, en cas de non-paiement de la facture par le Client, VIDAL se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès aux Produits, sans préjudice de sa faculté de résilier le Contrat dans les conditions de l'article 11 ci-après. Le rétablissement de l'accès aux Produits ne sera effectif qu'après parfait paiement et pour la durée du Contrat restant à courir.

## **9. RESPONSABILITE**

VIDAL est astreint à une obligation de moyen pour l'exécution du Contrat.

Les Produits contiennent ou donnent accès à des informations qui ont été recueillies auprès de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) ou de l'Agence Européenne du médicament ainsi que d'autres sources officielles auxquelles VIDAL ne serait se substituer.

VIDAL apporte un soin tout particulier à la qualité de ses Produits et services. Leur élaboration et composition est si complexe que Vidal ne peut exclure des omissions ou la présence d'informations erronées. VIDAL n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard de ses Produits ou de toutes données que le Client obtiendrait par VIDAL et sa Banque de Données. VIDAL s'engage à rectifier rapidement toute omission ou erreur dont elle aura eu connaissance ou qui lui aura été signalée par le Client.

Le Client est responsable de la bonne adéquation de la Banque de données et/ou des APIs à ses exigences et besoins professionnels et, en sa qualité de professionnel de santé, de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents obtenus via VIDAL, et des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'utilisation des Produits et l'exploitation de ces données par le Client se font donc sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. VIDAL ne serait être tenue responsable des conséquences éventuelles pouvant résulter d'une erreur de prescription, de délivrance, d'administration ou plus généralement d'utilisation des Produits.

L'utilisation de la Banque de données et/ou des APIs ne dispense pas le Client de vérifier les informations disponibles auprès des autorités et toutes autres sources officielles. L'utilisation des Produits ne serait remplacer la décision du prescripteur, seul juge des thérapeutiques à envisager.

VIDAL ne saurait être tenue responsable de tous dommages directs ou indirects, notamment ceux résultant d'une action d'un tiers à l'encontre du Client et pouvant résulter d'une omission ou d'une information erronée résultant des Produits. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre le Client par un tiers et les conséquences en résultant.

En cas d'interconnexion entre les APIs et un logiciel édité par un tiers, la responsabilité de VIDAL ne pourra en aucun cas être recherchée si les données VIDAL ne sont pas correctement restituées. Le Client renonçant par avance à tous recours contre VIDAL de ce fait.

En toute hypothèse, la preuve de la faute de VIDAL sera à la charge du Client et dans le cas de mise en cause de la responsabilité sera limitée au moment effectivement perçu par elle au titre de la période contractuelle en cours.

## **10. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

VIDAL est seule propriétaire des fonds documentaires, textes, illustrations et données contenus dans les Produits ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers. Le Client et les Utilisateurs Finaux sont autorisés à reproduire et imprimer sur papier les données auxquelles ils accèdent pour un usage exclusivement interne et gratuit. Cette faculté ne peut en aucun cas être utilisée pour reproduire la totalité des données contenues au sein des Produits. Le Client et ses Utilisateurs Finaux s'interdisent de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces droits et plus généralement de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle détenus par VIDAL.

VIDAL est producteur et propriétaire de tout ou partie des bases de données et APIs présentes dans le Produit. De ce fait, il est interdit d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver, directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie

qualitativement ou quantitativement substantielle, du contenu des bases de données et APIs figurant dans le Produit, ainsi que d'extraire ou de réutiliser de façon répétée et systématique des parties qualitativement et quantitativement non substantielles lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale prévues initialement par VIDAL.

VIDAL est une marque déposée par la société VIDAL France tous droits réservés. L'ensemble des fonds documentaires et des données mis à la disposition de l'Utilisateur Final dans le cadre de l'utilisation du Produit est protégé par le droit d'auteur, le droit sur les logiciels et le droit sur les bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

## **11. RESILIATION**

Le Contrat pourra être résilié chaque année par l'une ou l'autre des Parties. La partie souhaitant mettre un terme au Contrat devra le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception ou par mail avec accusé de réception à l'adresse [renouvellement@vidal.fr](mailto:renouvellement@vidal.fr) au moins un mois avant la date d'anniversaire du Contrat.

Le présent Contrat pourra être résilié automatiquement et de plein droit par VIDAL dans l'hypothèse où le Client ne respecte pas les obligations mises à sa charge.

La résiliation du Contrat sera effective à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification, par VIDAL au Client, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, d'un manquement du Client à l'une de ses obligations.

VIDAL peut, à sa seule discrétion et sans notification préalable au Client, suspendre l'accès aux Produits, et/ou prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit et sans préavis, en cas :

- a) D'absence de règlement d'une facture ;
- b) De communication par le Client, de la clé d'activation ou du fichier de licence API à un tiers non autorisé,
- c) De violation par le Client du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat.
- d) De modification ou de reproduction des APIs sans autorisation préalable,

En cas de résiliation anticipée du Contrat en raison de la survenance de l'un des cas mentionnés au a) b) c) ou d) ci-dessus, toutes les sommes restant dues par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIDAL.

## **12. FORCE MAJEURE**

La responsabilité de VIDAL ou du Client ne pourra être engagée dans le cas où il lui devient impossible d'exécuter une partie ou la totalité de ses obligations en raison de la survenance d'un cas de force majeure, tel que reconnu par la jurisprudence française et l'article 1218 du Code civil . La partie qui invoque la force majeure doit le notifier à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception. L'exécution des obligations de la partie empêchée est alors reportée d'une période au moins égale à celle de la durée de la suspension due à cette cause. Toutefois, au-delà d'un délai de trois mois d'interruption pour cause de force majeure, chaque partie peut choisir de mettre fin au contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas, le prix restant dû à VIDAL sera calculé au prorata de la prestation accomplie.

## **13. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

L'intégralité de la politique de traitement des données personnelles du Client est intégrée en Annexe 1 des présentes Conditions Générales de Vente.

### **13. ASSURANCE**

VIDAL déclare avoir souscrit une police d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable et garantit être à jour dans le paiement des primes afférentes.

### **14. DISPOSITIONS DIVERSES**

Le Contrat est conclu intuitu personae.

Le Contrat, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par le Client à un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de VIDAL.

Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause.

Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'autre Partie d'une quelconque des obligations, visées par le Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

### **15. LOI APPLICABLE – RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE**

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. A défaut d'une telle solution, le différend sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Paris.

## ANNEXE 1– TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'utilisation des Produits VIDAL, des données à caractère personnel sont traitées par VIDAL France en sa qualité de responsable de traitement.

VIDAL traite des données à caractère personnel des Clients, interlocuteurs désignés par les Clients et Utilisateurs Finaux aux fins de :

- gérer sa relation avec le Client et lui délivrer les Produits (gestion des activités commerciales, information et support client, gestion des réclamations, facturation, tenue de la comptabilité, gestion des paiements, recouvrements, réalisation d'enquêtes de satisfaction et d'études clients, établissement de statistiques financières), sur la base de l'exécution du contrat signé entre VIDAL et le Client. Ces données sont traitées jusqu'à cinq (5) ans après la durée d'exécution du contrat ;
- adresser des informations commerciales aux Clients, interlocuteurs désignés par les Clients sur la base des intérêts légitimes de VIDAL à promouvoir ses Produits et ses activités auprès de professionnels de santé. Ces données sont traitées jusqu'à trois (3) ans après la durée d'exécution du contrat et/ou du dernier contact émanant du Client.

VIDAL est également amené à traiter des données anonymes émanant de l'utilisation de ses Produits par ses Clients aux fins de :

- améliorer la performance technique et fonctionnelle des Produits et services distribués par VIDAL ;
- déployer pour les acteurs du domaine de la santé des outils d'analyse et d'évolution des pratiques des professionnels de santé ;
- évaluer et améliorer le bon usage des médicaments par les professionnels de santé via l'exploitation de données de vie réelle.

Afin de garantir que les données traitées sont bien anonymes, VIDAL a pris en considération l'ensemble des moyens raisonnablement susceptibles d'être utilisés par toute personne pour identifier la personne physique directement ou indirectement. Ces données anonymes sont traitées sans limitation de durée sur la base des intérêts légitimes de VIDAL à améliorer ses Produits. Elles visent également à renforcer le bon usage des médicaments par les professionnels de santé en France.

Dans le cadre des traitements réalisés à des fins de gestion de la relation avec le Client et de délivrance des Produits, VIDAL est amené à transférer des données du Client à l'éditeur du logiciel dans lequel est intégré le Produit VIDAL. Ces données sont uniquement transférées à des fins de gestion administrative et de facturation et sont à cet égard strictement limitées aux données étant nécessaires à la poursuite de ces finalités (numéro de contrat VIDAL associé au Client, date de début et de fin de contrat, identification du Client, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, VIDAL s'appuie sur des produits et des services mis en œuvre par des prestataires spécialisés (éditeur de logiciel, prestataire de routage d'e-mails, hébergeur de données, consultants spécialisés, etc.). Les données à caractère personnel traitées par VIDAL en sa qualité de responsable de traitement sont susceptibles d'être transférées à ces sous-traitants, agissant uniquement sur instruction documentée de VIDAL et ne pouvant être traitées par ses sous-traitants que dans ce cadre. Par le biais de ces sous-traitants, les données sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne en vertu de la mise en place de garanties appropriées (notamment la signature de clauses contractuelles types adoptées par une autorité de contrôle ou la Commission européenne et/ou le respect d'un code de conduite) et/ou en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vers un pays assurant un niveau de protection adéquat.

Les personnes concernées par un traitement mis en œuvre par VIDAL disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à

l'effacement et à la communication de leurs données après leur décès ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles les concernant. Pour exercer l'un de ces droits, les coordonnées suivantes peuvent être utilisées :

- par e-mail à l'adresse suivante : [dpo@vidal.fr](mailto:dpo@vidal.fr) ;
- par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données - VIDAL FRANCE - 21 rue Camille Desmoulins, 92789 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9 - FRANCE.